Docusign Envelope ID: C50553C2-F7AC-4A12-AEAB-A4DC1B888094

SKYLR
Société par actions simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 66 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
907 987 002 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 AVRIL 2025

…/…

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Laurent Sidier de ses fonctions de Président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Laurent Sidier de ses fonctions de Président de la Société,

Prend acte de la démission de Monsieur Laurent Sidier de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

Donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Laurent Sidier de sa gestion de la Société jusqu'à la date des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Refonte globale des statuts de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise du projet de statuts de la Société refondus, décide d'adopter article par article, puis dans son ensemble, le projet des statuts refondus devant régir la Société.

L'Associé Unique **prend acte** du fait que les modifications statutaires n'entraînent pas la création d'un être moral nouveau et n'ont pas pour effet de faire perdre à la Société ses caractéristiques relatives à sa durée, sa dénomination sociale, son objet social, le montant de son capital et la division de ce capital en actions d'une seule catégorie.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Nomination de la société SoftNext en qualité de nouveau Président de la Société ; Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la première décision et conformément à l'article 13 (*Président*) des nouveaux statuts de la Société,

Docusign Envelope ID: C50553C2-F7AC-4A12-AEAB-A4DC1B888094

décide de nommer :

- La société **SoftNext,** société par actions simplifiée au capital de 1 043 246,00 € dont le siège social est situé 10 rue Cimarosa – 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 852 029 784 R.C.S. Paris,

en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

La société SoftNext, en sa qualité de Président de la Société, bénéficiera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social.

…/…

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

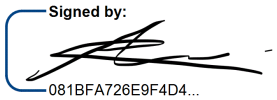
L'Associé Unique donne tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du présent acte pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal est signé par l'Associé Unique.

* * *

« Pour extrait certifié conforme »



SoftNext

Président

Représenté par
Monsieur Carl-Emmanuel Marin